

## RAPPORT DE GESTION À LA RÉGIE DES TRANSPORTS DU GRAND TORONTO

Réunion du conseil : Le 26 octobre 2007  
Points à l'ordre du jour :  Point du président  
 Décision  
 À huis clos  
 Information  
 Résolution / règlement

---

### RECOMMANDATION(S) :

#### IL EST PROPOSÉ QUE :

Le procès-verbal de la réunion du Conseil du 28 septembre 2007 soit approuvé.

#### SUJET :

Le procès-verbal de chaque réunion du Conseil doit être examiné et approuvé à la réunion suivante afin qu'il traduise fidèlement les décisions prises.

**Nom :** Mary Martin  
**Titre :** Avocate générale et secrétaire générale  
**Coordonnées :** 416 874-5915  
**Courriel :** mary.martin@gtta.com

---

## RÉGIE DES TRANSPORTS DU GRAND TORONTO

### PROCÈS-VERBAL

#### RÉUNION ORDINAIRE N° 6 DU CONSEIL

**DATE DE LA RÉUNION :** Le vendredi 28 septembre 2007

**LIEU DE LA RÉUNION :** Hamilton Convention Centre  
Salle Webster, Salon B & C  
1 Summers Lane, Hamilton  
13 h 30

**PRÉSIDENT :** Rob Maclsaac

**SECRÉTAIRE :** Mary Martin

**MEMBRES PRÉSENTS :** Adam Giambrone  
Paul Bedford  
Gary Carr  
Fred Eisenberger  
Bill Fisch  
Norm Kelly  
Hazel McCallion  
David Miller  
Peter Smith

**MEMBRES ABSENTS :** Roger Anderson

**EMPLOYÉS PRÉSENTS :** Michael Fenn, directeur général  
Employés de la RTGT

---

**OUVERTURE :**

Le président Maclsaac a ouvert la séance à 14 h 20.

Le président a remercié le maire Fred Eisenberger et la Ville de Hamilton, hôtes de la réunion. Le maire Eisenberger a répondu par un bref mot de bienvenue et a également remercié les membres de leur soutien à l'aéroport de Hamilton.

Le président Maclsaac a présenté trois (3) nouveaux membres du personnel :

- Jim O'Mara, directeur du programme d'évaluation environnementale, affecté à la RTGT au poste de directeur général de projet pour les politiques environnementales et la planification
- Antoine Belaieff, conseiller principal en politiques de transport et aménagement
- Carrie Sterling, adjointe administrative, bureau du directeur général.

Roger Anderson, avait fait part de son absence, due à sa participation à une réunion de l'AMO.

Le président Maclsaac a confirmé que le quorum était atteint et que l'avis de convocation à la réunion, prescrit par le règlement de la Régie, avait été envoyé.

**DÉCLARATION D'INTÉRÊT :**

Le président a demandé si des conflits d'intérêt potentiels pouvaient exister; aucun conflit d'intérêt n'a été déclaré.

**CONFIRMATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE :**

- 07-B45 Que le procès-verbal de la réunion du Conseil du 28 septembre 2007 soit approuvé.

**Adoptée**

**AJOUT À L'ORDRE DU JOUR**

Le président a souligné que deux des comités permanents se sont réunis avant la réunion du Conseil et que le comité de vérification a demandé que les points suivants soient ajoutés à l'ordre du jour :

- Un élément lié à la création d'une politique d'approvisionnement pour la RTGT
- Une décision sur une modification au règlement n° 1 concernant l'autorité signataire et l'approbation des dépenses du président

- Une modification au règlement n° 2 concernant l'autorisation d'une augmentation du découvert bancaire
- Une approbation de la charte du comité de vérification

Il a été accepté d'ajouter un point sous la rubrique Autres points de l'ordre du jour concernant une demande auprès du gouvernement fédéral pour qu'il finance le volet provincial de Transports-Action Ontario 2020.

### **REMARQUES DU PRÉSIDENT :**

Le comité de sélection du comité consultatif s'est réuni deux fois pour étudier plus de 50 candidatures de personnes ayant exprimé leur intérêt ou de suggestions de candidatures de gens susceptibles d'apporter une contribution.

Quinze membres potentiels ont été sélectionnés selon les critères suivants :

1. Représentation équilibrée des trois domaines clés suivants :
  - Économie
  - Environnement
  - Qualité de vie
2. Représentation équilibrée de toute la région du grand Toronto et de Hamilton
3. Leaders communautaires
4. Leaders d'opinion ayant une bonne crédibilité
5. Non actuellement employé par un gouvernement
6. La législation suggère une représentation des étudiants, des aînés, des personnes handicapées, des travailleurs et de l'industrie.

Le président MacIsaac communiquera avec les personnes sélectionnées au cours de la prochaine semaine pour leur expliquer le rôle et les responsabilités du comité consultatif et leur demander d'y participer.

Le président a souligné que Joe Perrotta fera le point sur le plan de transport régional. Il a également noté que, en raison des délais serrés pour l'élaboration du plan de transport régional, les réunions mensuelles du Conseil ne procureront pas suffisamment de temps à ce dernier pour élaborer le plan. Il a indiqué qu'un rapport sera présenté au Conseil en novembre afin de régler ce problème par la création possible d'un comité de planification, auquel pourrait participer n'importe quel membre du Conseil. Autre solution : le nombre de réunions du Conseil pourrait être augmenté jusqu'à l'achèvement du plan de transport régional.

### **BR-07-0012 : RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le directeur général, Michael Fenn, a donné un bref aperçu de son rapport, distribué précédemment par voie électronique aux membres du Conseil.

---

**Il est résolu :**

Que le rapport BR-07-0007 soit déposé et archivé.

**Adoptée**

**ÉLÉMENTS D'INFORMATION**

Mise à jour de l'information :     Plan de transport régional

- Joe Perrotta a fait brièvement le point sur la demande de propositions relatives au processus d'élaboration du plan de transport régional.

07-B51                   Rapport du ministère des Transports sur ses projets et initiatives

Patricia Boeckner, directrice, Direction de la planification des transports, MTO, a présenté un aperçu des projets et initiatives du Ministère pour la région du grand Toronto et de Hamilton.

**Il est résolu :**

Que le Conseil présente au personnel le document en matière de planification des transports intitulé « Planification des transports dans la région de Toronto et Hamilton : perspective provinciale », publié par le ministère des Transports, comme ressource pouvant aider à l'élaboration du plan de transport régional.

**Adoptée**

**POINTS DE DÉCISION**

07-B40                   Politique de confidentialité applicable aux employés municipaux

**Il est résolu :**

1. Que le personnel soit autorisé à amender et à finaliser la « Politique sur l'utilisation du personnel municipal » distribuée sous forme d'ébauche avec l'avis de convocation à la réunion du Conseil, au moyen des clarifications et des amendements suivants :
    - a) Des renseignements confidentiels peuvent être fournis à des élus ainsi qu'à des fonctionnaires régionaux et municipaux.
-

- b) Des employés de différentes régions et villes au sein de la région du grand Toronto et de Hamilton peuvent discuter de renseignements confidentiels.
- c) Tous les destinataires de renseignements confidentiels sous forme écrite ou verbale doivent d'abord recevoir un avis de non-divulgence de la RTGT décrivant les catégories de renseignements confidentiels, soulignant l'importance de la confidentialité et énumérant les conséquences d'une divulgation inappropriée à la RTGT ou à son Conseil.
- d) Les catégories de renseignements confidentiels que le président peut désigner comme exclues seront réduites aux catégories suivantes :
  - Dans les cas où il est nécessaire de respecter les règles de confidentialité du Conseil des ministres et du budget de l'Ontario.
  - Pour traiter de sujets liés à des négociations intergouvernementales mettant en jeu au moins deux ordres de gouvernements, comme l'indique le chapitre 15 de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.
  - Dans le cas où des problèmes relatifs aux ressources humaines ou des sujets personnels au sujet d'une personne identifiable sont en jeu.
  - Dans le cas où les relations de travail ou des négociations avec les employés, y compris les négociations touchant la RTGT, GO Transit, les chemins de fer, le gouvernement de l'Ontario ou tout conseil municipal ou local, y compris les commissions municipales de transport en commun et les directions municipales des parcs de stationnement, sont en jeu.
  - Dans le cas où un litige ou un litige potentiel, y compris des cas portés devant les tribunaux administratifs et touchant la RTGT, GO Transit, les chemins de fer, le gouvernement de l'Ontario ou tout conseil municipal ou local, y compris les commissions municipales de transport en commun et les directions municipales des parcs de stationnement, sont en jeu.
  - Dans le cas où un avis juridique relatif au secret professionnel de l'avocat est reçu.
- e) Le droit du conseil de remettre en question la désignation d'un président est codifié.
- f) La politique de réunions ouvertes du Conseil, visant à permettre aux personnes qui ne sont pas membres d'assister sur invitation seulement à des séances à huis clos sur approbation du Conseil, et ce, pour chaque réunion prise individuellement, est confirmée.
- g) La politique sera examinée périodiquement afin d'évaluer si elle nécessite d'autres modifications ou clarifications avec l'expérience de mise en œuvre de la Régie et du conseil. Le premier de ces examens devrait avoir lieu d'ici un an.

Rapport AC 07-0001      Rapport du personnel sur la politique des frais de déplacement, de repas et d'accueil

**Il est résolu :**

Que la RTGT continue d'observer la politique de la FPO relative aux frais de déplacement, de repas et d'accueil; et

Que le personnel soit encouragé à vérifier les exceptions à la politique de la FPO relative aux frais de déplacement, de repas et d'accueil pendant des négociations sur les protocoles d'entente comme le souligne le rapport AC 07-0001.

**Adoptée**

Rapport AC 07-0002      Rapport du personnel sur la politique d'approvisionnement

**Il est résolu :**

Que le Conseil accepte la recommandation du comité de vérification qui est d'adopter la résolution suivante :

La direction de la Régie est autorisée à négocier et à finaliser une politique d'approvisionnement en se fondant sur les modalités et conditions établies dans l'ébauche de politique jointe comme annexe A en y apportant des amendements qu'elle juge nécessaires ou souhaitables pour la finaliser rapidement et obtenir une politique efficace qui répond aux besoins et aux priorités opérationnels de la Régie de manière acceptable pour le gouvernement provincial. En aucun cas de tels amendements ne devront modifier les seuils d'approbation financière joints comme annexe 1 à la politique, et ce, de manière à hausser le seuil relatif aux approvisionnements qui doit être soumis au Conseil d'administration.

**Adoptée**

Rapport AC-07-0003      Rapport du personnel sur la politique du contrôle financier

**Il est résolu :**

Que le Conseil accepte la recommandation du comité de vérification souhaitant l'approbation de la politique de contrôle financier CA-07-005 jointe comme annexe B.

**Adoptée**

---

Rapport AC-07-0004  
règlement n° 1

Rapport du personnel sur les modifications apportées au

Le comité de vérification a déposé un rapport dans lequel il confirme l'approbation des modifications apportées au règlement n° 1 telles qu'approuvées précédemment par le Conseil d'administration dans la formule jointe comme annexe C.

**Adoptée**

Rapport AC-07-0005  
règlement n° 2

Rapport du personnel sur les modifications apportées au

**Il est résolu :**

Que la recommandation du comité de vérification au Conseil d'administration voulant que ce dernier approuve une modification apportée au règlement n° 2 dans la formule jointe comme annexe D soit acceptée par la présente.

Rapport AC-07-006

Approbation de la charte du comité de vérification

**Il est résolu :**

Que le Conseil accepte la recommandation du comité de vérification voulant l'approbation de la charte du comité de vérification présentée dans la formule jointe comme annexe « E ».

**Adoptée**

**TABLE RONDE**

Aucun sujet n'a été abordé lors de cette table ronde.

**AUTRES POINTS**

**Résolution visant un engagement fédéral à la participation au volet Transports-Action Ontario 2020**

La résolution suivante a été proposée :

- Attendu que la proposition relative à Transports-Action Ontario 2020 par la province de l'Ontario prévoit un financement de 17,5 milliards de dollars sur 12 ans
- Attendu que la part de financement du gouvernement fédéral est de 6 milliards de dollars sur les 17,5 milliards de dollars de l'initiative



- Attendu que le gouvernement fédéral a annoncé un surplus budgétaire de 13,8 milliards de dollars
- Attendu que le Caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités et d'autres intéressés ont demandé la création d'une stratégie nationale de transport en commun et que le ministre fédéral des Transports a indiqué que le gouvernement fédéral travaillait à une telle stratégie

**Il est proposé :**

Que le gouvernement fédéral s'engage immédiatement à verser sa part du financement prévu dans le cadre du volet Transports-Action Ontario 2020, et

Que des exemplaires de la présente résolution soient envoyés au premier ministre du Canada, aux ministres fédéraux des Finances et des Transports ainsi qu'à nos homologues de Vancouver (TransLink) et de Montréal (AMT)

**Adoptée**

Motion d'ajournement déposée à 15 h 35.

**Adoptée**

La présente est une copie certifiée conforme du procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2007 du Conseil d'administration de la Régie.

---

**Président du conseil**

---

**Secrétaire**

---